

Atelier de restitution des résultats des travaux de la première phase de l'étude d'analyse d'écarts dans le domaine des Marchés Publics

Tunis ; Mardi 27 novembre 2018

Un atelier de restitution des résultats des travaux de la première phase de l'étude d'analyse d'écarts dans le domaine des marchés publics » Etude d'écart et d'impact en vue d'un rapprochement du cadre réglementaire tunisien vers les normes internationales et de l'Union européenne en matière de marchés publics s'est tenu le mardi 27 novembre 2018 Tunis (selon le projet de programme de travail ci attaché).

Cet atelier sera également une occasion pour faire part les représentants de la société civile membres du panel d'experts « marchés publics » de l'état d'avancement des discussions sur le chapitre « marchés publics » et avoir avec eux un échange sur cet aspect de l'ALECA.

[le programme \(en Format PDF\)](#)

[le compte rendu \(en Format PDF\)](#)



Une délégation du Parlement

européen à la rencontre des chambres mixtes



Une délégation de la Commission du commerce international du Parlement européen a effectué récemment une visite à Tunis. A l'occasion, le Conseil des Chambre Mixtes en Tunisie (CCM), présidé par Mehdi Ben Abdallah, a organisé le 8 octobre un dîner-débat.

Bernd Lange, président de cette commission, était accompagné d'une délégation de parlementaires et de conseillers politiques européens représentants différents pays. Étaient également présents à ce débat, les représentants d'une dizaine de chambres mixtes membres du CCM, l'UTICA, la CONECT, l'IACE et le CJD Tunisie.

En effet, cette rencontre a été une opportunité d'échanger sur l'environnement du commerce et de l'investissement en Tunisie. Et notamment la conjoncture économique du pays, l'accès au marché européen, mais aussi l'avancement des négociations sur [l'ALECA](#).

M. Lange a déclaré que cette visite est importante. Elle a permis de rencontrer des représentants du secteur public et du secteur privé. Elle a permis d'identifier les opportunités de collaboration avec la Tunisie. Mais également d'évaluer l'avancée des négociations de l'ALECA.

Réformes et Aleca

Lors de ce débat, Mourad Fradi, Président de la Chambre de Commerce tuniso-italienne, a présenté le contexte général des relations tuniso-européennes. Il a surtout mis en exergue l'importance de trouver des accords dans le cadre de l'ALECA. L'objectif consiste, selon M. Fradi, à accompagner le secteur de l'agriculture au niveau de plusieurs volets, y compris le social. Il a précisé que "sa mise à niveau est un préalable important à la signature des accords dans le cadre de l'ALECA".

M. Fradi a ajouté "qu'il était primordial, avant de lancer ce programme de mise à niveau, de réaliser une étude profonde de la réforme de l'agriculture tunisienne.

Ceci pour mettre en place une politique prospective. Et pour permettre à la Tunisie de passer d'une politique alimentaire à une politique agricole".



Au terme de cette rencontre, Mehdi Ben Abdallah a affirmé que le Conseil des Chambres Mixtes de Tunisie est déterminé à être le partenaire important du Parlement Européen, de l'Union européenne et du Gouvernement tunisien, afin de soutenir le développement des relations bilatérales tuniso-européennes, ainsi que l'ALECA.

Les représentants de l'UTICA, la CONECT, l'IACE et le CJD sont également intervenus. Ils ont présenté aussi bien leur perception que leur vision du développement des relations tuniso-européennes.

Le FTDES recommande de repenser l'Aleca pour un accord positif



PAR [HAMZA MARZOUK](#), PUBLIÉ LE 11/10/2018

Le Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES) a mené une étude qui porte sur L'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA). Le Forum a pris soin de publier les résultats de l'enquête aujourd'hui, lors d'un séminaire tenu à Tunis. Marco Jonville, membre du département d'études économiques auprès du FTDES a présenté les résultats de l'enquête.

Marco Jonville a affirmé qu'il s'agit d'une étude qui porte sur la perception des

syndicats et des agriculteurs sur l'Aleca. Pour lui, il s'agit d'une étude qualitative et non pas quantitative. L'étude a ciblé douze personnes. Chaque entretien a duré plus d'une heure et demi. Cela a permis de récolter plusieurs informations sur la perception des acteurs économiques de l'Aleca.

Par ailleurs, plusieurs aspects ressortent de cette étude. En effet, le premier porte sur la craintes des agriculteurs pour le secteur agricole. L'étude montre, par ailleurs, que les agriculteurs pensent à la concurrence entre les produits agricoles tunisiens et européens. De plus, l'Aleca est envisagé par eux comme une perte d'emploi.

Oui pour un partenariat gagnant-gagnant

En effet, l'Aleca doit être envisagé comme un partenariat technique et technologique, dans une perspective d'égal à égal, lance-t-il. Le Forum tunisien des droits économiques et sociaux ne prône pas le rejet catégorique de l'Aleca. Il préconise de faire une étude d'évaluation de l'accord d'association de 1995. Pour lui, il s'agit d'une étape cruciale à réaliser. Il rappelle l'existence d'une étude réalisée par une Commission européenne qui affirme que l'amélioration des exportations à un certain moment n'était pas due à l'accord d'association de 1995. L'étude recommande que la Tunisie réfléchisse à un accord qui lui soit équitable et bénéfique.

L'étude recommande que l'accord soit positif pour la Tunisie. Il doit lui permettre de sortir du cadre d'un accord proposé à tous les pays partenaires. La Tunisie doit réfléchir de nouveau sur l'ALECA. « La Tunisie peut négocier avec l'Union européenne, mais il faut réfléchir à plusieurs choses », lance-t-il.

UTICA-UE : il faut créer et réunir

les conditions de réussite de l'ALECA



Samir Majoul, président de l'UTICA, a reçu une délégation de parlementaires européens. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la 3ème session de la commission parlementaire tuniso-européenne.

Ainsi, les deux parties ont discuté des questions relatives à la coopération bilatérale. Il s'agit notamment des moyens de promouvoir les échanges bilatéraux et de l'amélioration du climat des affaires.

Puis, elles ont souligné l'importance de la relance socioéconomique en Tunisie et la nécessité de la soutenir pour la mise en œuvre des grandes réformes. L'objectif est de surmonter les défis auxquels le pays est confronté.

Ensuite, les deux parties ont mis l'accent sur l'importance de la stabilité du climat des affaires en Tunisie, la lutte contre l'économie informelle et la mise en œuvre des grandes réformes. Elles ont aussi passé en revue les secteurs propices au développement de la coopération bilatérale.

A cette occasion, Samir Majoul a mis l'accent sur l'importance des relations de la Tunisie avec l'UE, premier partenaire économique.

Egalement, il a misé sur l'importance de la mise en œuvre des réformes nécessaires pour la relance économique.

Évoquant le rôle joué par le secteur privé dans le développement économique, Samir Majoul a estimé qu'il continue à créer de la croissance malgré les difficultés.

UTICA : l'ALECA ne doit pas être perçu comme un simple accord commercial

Le président de l'UTICA a précisé que cet accord doit s'inscrire dans une vision large de la coopération bilatérale. Cet accord n'est pas un simple accord commercial bilatéral

Et d'ajouter que l'ALECA doit prendre en considération la situation des différents secteurs de l'économie tunisienne. Il doit, aussi, veiller à l'adoption de mesures d'accompagnement pour permettre à ces secteurs de réussir l'intégration.

Au final, les deux parties ont misé sur la nécessité de prendre les bonnes décisions afin de créer et réunir les conditions de réussite de l'ALECA.



ALECA : l'UTICA s'active pour éviter la casse

✘ *“L'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) doit prendre en considération la situation des différents secteurs de l'économie tunisienne, tout en veillant à l'adoption de mesures d'accompagnement pour permettre à ces secteurs de réussir leur intégration”,* selon le président de l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA), Samir Majoul.

Le président de l'organisation patronale, dont les propos sont rapportés dans un communiqué publié mercredi, a affirmé lors d'une rencontre avec une délégation de parlementaires européens, en marge des travaux de la 3ème session de la commission parlementaire tuniso-européenne, que cet accord doit s'inscrire dans une vision large de la coopération bilatérale et ne doit pas être perçu comme un simple accord commercial bilatéral.

Les deux parties ont aussi mis l'accent sur l'importance de prendre les bonnes décisions pour créer et réunir les conditions de réussite de l'ALECA.

Elles ont discuté, lors de cette rencontre tenue mardi, des questions relatives à la coopération bilatérale, notamment les moyens de promouvoir les échanges bilatéraux et l'amélioration du climat des affaires tout en mettant l'accent sur l'importance de la relance socio-économique en Tunisie et la nécessité de soutenir les efforts du pays pour mettre en œuvre les grandes réformes nécessaires et surmonter les défis auxquels elle est confrontée.

Abordant le rôle joué par le secteur privé dans le développement du pays, le

président de l'UTICA a affirmé que le secteur privé tunisien continue à créer de la croissance malgré toutes les difficultés qu'il rencontre.

Par ailleurs, la délégation de parlementaires européens et le président de l'organisation patronale ont également évoqué l'importance de la stabilisation du climat des affaires en Tunisie, la lutte contre l'économie informelle et la mise en œuvre des grandes réformes nécessaires.

Walid Bel Hadj Amor : il est inconcevable que le secteur privé soit exclu des négociations de l'Aleca



L'IACE organise la 6ème édition de Tunis Forum qui se tiendra le 19 septembre 2018 à La Maison de l'Entreprise. Tunis Forum portera sur le thème : "La Tunisie et les directives européennes, convergence vs protectionnisme". A cette occasion, leconomistemaghebin.com a interviewé Walid Bel Hadj Amor, vice-président de l'IACE et coordinateur du Tunis Forum.

leconomistemaghrebin.com : Pourquoi le choix de ce thème quelques mois avant la tenue de la prochaine édition des Journées de l'entreprise, considérées comme le plus grand espace de réflexion économique?

Walid Bel Hadj Amor :

Le Tunis Forum est l'un des événements majeurs de l'IACE avec Le Tunis Economic Forum et les Journées de l'entreprise. Habituellement, le Tunis Forum se déroule au mois de juin. Mais du fait du Ramadan et de l'été nous avons dû reporter cette

édition à septembre. Ce Forum a pour vocation de s'intéresser à l'approfondissement des questions relatives aux relations économiques de la Tunisie avec ses principaux partenaires.

La première édition avait déjà porté sur les relations avec l'Union Européenne au moment du lancement du processus de l'ALECA. Aujourd'hui, nous revenons sur ce dossier pour approfondir le sujet et suivre son développement.

ALECA : Il s'agit d'un Accord de Libre-échange Complet et Approfondi. Que veut-on dire par les deux termes : complet et approfondi?

Cette question est extrêmement importante. Ces deux termes recouvrent toute la complexité de l'accord et de la démarche. Complet parce qu'il porte sur l'ensemble des secteurs. Approfondi parce qu'il s'intéresse à des problématiques plus larges que le simple libre-échange. On y évoque des concepts nouveaux, tels que la convergence réglementaire ou la mobilité des personnes.

Nous tenons à mettre la lumière sur certains aspects qui échappent aujourd'hui au débat. Ces mêmes aspects représentent une pierre angulaire de l'accord et du processus de négociation.

Le premier et deuxième panel du forum discuteront de la convergence réglementaire. Qu'est-ce que cela veut-dire?

La convergence réglementaire c'est la démarche par laquelle la Tunisie va s'engager dans une refonte de son cadre réglementaire économique, au sens large, pour se rapprocher le plus possible, voire s'aligner, sur la réglementation européenne. On parle ici aussi bien de réglementation sociale, (droit du travail, droit social, etc.), de réglementation économique, (droit de propriété, protection de l'investissement, etc.), que de normes techniques.

C'est un sujet essentiel de la négociation dont nous devons être capables de mesurer les impacts. Il s'agira de dizaines de milliers de réglementations à modifier, à adopter et à digérer avec tout ce que cela suppose comme organisation en amont et en aval. C'est un défi immense qui nous attend et nous avons l'impression que cette dimension n'est pas perçue correctement par les différentes parties prenantes.

Plusieurs acteurs économiques et politiques ont exprimé des craintes

quant aux défis imposés par l'ALECA. Où réside concrètement, pour vous chefs d'entreprises, la problématique avec l'ALECA?

Les craintes qui se sont exprimées jusque-là portent essentiellement sur la question de l'ouverture de certains secteurs, (services et agriculture), à la concurrence européenne. Ces craintes sont justifiées, mais elles ne sont pas les seules à considérer. Nous voulions à l'occasion de cette édition du Tunis Forum mettre l'accent sur les défis que représente la convergence réglementaire, aussi bien dans la démarche que dans le résultat.

La démarche va consister à **revoir tout l'arsenal réglementaire tunisien**, c'est une tâche immense qui doit être abordée avec méthode et cohérence. Elle nécessite de la compétence, du temps et de l'organisation et tout cela représente un coût pour la communauté.

Une fois ces réglementations adoptées, les opérateurs économiques devront **aligner leur outil de production** à ces nouvelles normes qui s'appliqueront sur le marché tunisien, ce qui aura un impact sur l'équilibre économique et financier de ces entreprises, qui devront s'y adapter et trouver les réponses stratégiques et opérationnelles. Cela aura aussi un coût qui nécessitera de mobiliser des fonds pour leur financement.

Cette démarche représente d'une certaine manière un **changement du business modèle** des opérateurs, qui s'ils gagnent l'opportunité de pouvoir s'adresser au marché de l'Union européenne, devront faire face à une possible augmentation de leurs coûts de production et aux risques liés à la concurrence européenne. Il y a donc un risque de perte de l'avantage compétitif qui va s'additionner au risque de voir certains, les plus fragiles, basculer dans l'informel faute de pouvoir adapter leur business modèle.

L'autre problématique vient du constat que les pays de l'Union qui ont pu profiter du marché européen et dont l'économie a connu un saut qualitatif significatif l'ont fait grâce à l'accès aux fonds structurels qui leur ont permis d'améliorer leurs infrastructures physique et immatérielle très rapidement, pour hisser leurs niveaux de compétitivité suffisamment et protéger ainsi leur économie. Nous militons pour que cette question de **l'accès aux fonds structurels** soit inscrite à l'ordre du jour des négociations.

Ainsi, et au-delà de la mise à niveau du secteur productif, il ne servirait à rien de

revoir l'arsenal réglementaire, si cela n'est pas suivi par une mise à niveau matérielle et immatérielle de l'administration et de l'infrastructure du pays pour combler le gap de compétitivité.

L'IACE organise la 6ème édition de Tunis Forum qui se tiendra le 19 septembre 2018 à La Maison de l'Entreprise. Tunis Forum portera sur le thème : “La Tunisie et les directives européennes, convergence vs protectionnisme”. A cette occasion, leconomistemaghrebin.com a interviewé Walid Bel Hadj Amor, vice-président de l'IACE et coordinateur du Tunis Forum.

leconomistemaghrebin.com : Pourquoi le choix de ce thème quelques mois avant la tenue de la prochaine édition des Journées de l'entreprise, considérées comme le plus grand espace de réflexion économique?

Walid Bel Hadj Amor :

Le Tunis Forum est l'un des événements majeurs de l'IACE avec Le Tunis Economic Forum et les Journées de l'entreprise. Habituellement, le Tunis Forum se déroule au mois de juin. Mais du fait du Ramadan et de l'été nous avons dû reporter cette édition à septembre. Ce Forum a pour vocation de s'intéresser à l'approfondissement des questions relatives aux relations économiques de la Tunisie avec ses principaux partenaires.

La première édition avait déjà porté sur les relations avec l'Union Européenne au moment du lancement du processus de l'ALECA. Aujourd'hui, nous revenons sur ce dossier pour approfondir le sujet et suivre son développement.

ALECA : Il s'agit d'un Accord de Libre-échange Complet et Approfondi. Que veut-on dire par les deux termes : complet et approfondi?

Cette question est extrêmement importante. Ces deux termes recouvrent toute la complexité de l'accord et de la démarche. Complet parce qu'il porte sur l'ensemble des secteurs. Approfondi parce qu'il s'intéresse à des problématiques plus larges que le simple libre-échange. On y évoque des concepts nouveaux, tels que la convergence réglementaire ou la mobilité des personnes.

Nous tenons à mettre la lumière sur certains aspects qui échappent aujourd'hui au débat. Ces mêmes aspects représentent une pierre angulaire de l'accord et du

processus de négociation.

Le premier et deuxième panel du forum discuteront de la convergence réglementaire. Qu'est-ce que cela veut-dire?

La convergence réglementaire c'est la démarche par laquelle la Tunisie va s'engager dans une refonte de son cadre réglementaire économique, au sens large, pour se rapprocher le plus possible, voire s'aligner, sur la réglementation européenne. On parle ici aussi bien de réglementation sociale, (droit du travail, droit social, etc.), de réglementation économique, (droit de propriété, protection de l'investissement, etc.), que de normes techniques.

C'est un sujet essentiel de la négociation dont nous devons être capables de mesurer les impacts. Il s'agira de dizaines de milliers de réglementations à modifier, à adopter et à digérer avec tout ce que cela suppose comme organisation en amont et en aval. C'est un défi immense qui nous attend et nous avons l'impression que cette dimension n'est pas perçue correctement par les différentes parties prenantes.

Plusieurs acteurs économiques et politiques ont exprimé des craintes quant aux défis imposés par l'ALECA. Où réside concrètement, pour vous chefs d'entreprises, la problématique avec l'ALECA?

Les craintes qui se sont exprimées jusque-là portent essentiellement sur la question de l'ouverture de certains secteurs, (services et agriculture), à la concurrence européenne. Ces craintes sont justifiées, mais elles ne sont pas les seules à considérer. Nous voulions à l'occasion de cette édition du Tunis Forum mettre l'accent sur les défis que représente la convergence réglementaire, aussi bien dans la démarche que dans le résultat.

La démarche va consister à **revoir tout l'arsenal réglementaire tunisien**, c'est une tâche immense qui doit être abordée avec méthode et cohérence. Elle nécessite de la compétence, du temps et de l'organisation et tout cela représente un coût pour la communauté.

Une fois ces réglementations adoptées, les opérateurs économiques devront **aligner leur outil de production** à ces nouvelles normes qui s'appliqueront sur le marché tunisien, ce qui aura un impact sur l'équilibre économique et financier de ces entreprises, qui devront s'y adapter et trouver les

réponses stratégiques et opérationnelles. Cela aura aussi un coût qui nécessitera de mobiliser des fonds pour leur financement.

Cette démarche représente d'une certaine manière un **changement du business modèle** des opérateurs, qui s'ils gagnent l'opportunité de pouvoir s'adresser au marché de l'Union européenne, devront faire face à une possible augmentation de leurs coûts de production et aux risques liés à la concurrence européenne. Il y a donc un risque de perte de l'avantage compétitif qui va s'ajouter au risque de voir certains, les plus fragiles, basculer dans l'informel faute de pouvoir adapter leur business modèle.

L'autre problématique vient du constat que les pays de l'Union qui ont pu profiter du marché européen et dont l'économie a connu un saut qualitatif significatif l'ont fait grâce à l'accès aux fonds structurels qui leur ont permis d'améliorer leurs infrastructures physique et immatérielle très rapidement, pour hisser leurs niveaux de compétitivité suffisamment et protéger ainsi leur économie. Nous militons pour que cette question de **l'accès aux fonds structurels** soit inscrite à l'ordre du jour des négociations.

Ainsi, et au-delà de la mise à niveau du secteur productif, il ne servirait à rien de revoir l'arsenal réglementaire, si cela n'est pas suivi par une mise à niveau matérielle et immatérielle de l'administration et de l'infrastructure du pays pour combler le gap de compétitivité.

L'ALECA, cette nouvelle bataille qui s'engage, est pour vous une opportunité ou une menace? Pourquoi?

Toute opportunité recèle des menaces et inversement toute menace présente des opportunités à celui qui sait les identifier et les saisir. C'est pour cela que cette formidable opportunité, pour arrimer la Tunisie à un espace aussi large, présente des risques auxquels nous devons faire face et nous montrer à la hauteur des challenges qu'ils représentent.

C'est une opportunité pour nos entreprises les plus avancées, celles qui n'ont pas attendu cet accord pour aller à l'abordage de leurs concurrents européens sur leur propre terrain. Il s'agit d'une menace pour d'autres, aussi nous devons gérer le rythme pour leur donner le temps de se mettre aux normes et atteindre des niveaux durables de compétitivité. A ce titre, mieux vaut un bon accord tardif qu'un mauvais accord rapide.

C'est une opportunité dans ce que la démarche recèle comme chances de mettre à niveau nos réglementations et nos procédures qui donneront plus de confiance aux Tunisiens dans leur économie et dans leur capacité à créer de la valeur. Ces réformes, l'économie tunisienne en a besoin. Mais l'Aleca ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais un outil pour engager une stratégie plus large de relance de l'économie vers plus de valeur ajoutée.

C'est une opportunité, si nous sommes capables de mettre en avant la dimension politique de cet accord et de concrétiser le vote de la résolution du Parlement européen du 25 février 2016, de soutien à la démocratie, à l'économie et à l'emploi en Tunisie.

C'est une opportunité, si nous sommes en mesure de concrétiser la dimension de solidarité de cet accord dans ses caractères asymétriques et progressifs et que ce soit la porte vers la création future d'un espace euro-méditerranéen seule garantie de paix dans la région.

Toute la stratégie consisterait alors à adopter une démarche proactive et forte qui permette à travers la négociation, mais aussi à travers les politiques publiques à mettre en œuvre, de maximiser les opportunités et réduire les risques. C'est ce que nous attendons de la partie tunisienne. Or, aujourd'hui, nous ne voyons que la partie menaces parce que le timing n'est pas bon, que la partie tunisienne est mal préparée, ne communique pas assez, n'associe pas le secteur privé et qu'il n'y a pas de stratégie claire qui permette de tirer le meilleur de ces négociations et plus tard de cet accord s'il venait à être signé.

Cela nous désole, d'autant plus qu'il donne des munitions aux opposants idéologiques à l'Aleca, dont nous ne faisons pas partie à l'ACE. Même si nous reconnaissons que le libre-échange n'est pas la panacée ni la garantie à lui seul d'un développement inclusif, loin s'en faut! D'où la nécessité de ne pas s'arrêter sur le seul accord, mais de voir plus loin.

L'absence d'études d'impact de cet accord obscurcit le débat qui se fait jour, alors que la question de l'ALECA est posée depuis 2012. Quel est votre message aux négociateurs tunisiens (la partie tunisienne)? Surtout que certains considèrent que les négociations, parmi les plus difficiles et les plus décisives pour le pays, sont accompagnées d'une certaine opacité.

Ce que nous ne pouvons pas accepter c'est le fait que l'administration et le pouvoir exécutif accaparent tout l'espace de la négociation et refusent d'accorder **une place de choix au secteur privé** qui devra au final se battre demain avec la concurrence européenne et assumer l'accord au quotidien.

L'Aleca est un accord politique au travers duquel chaque partie engage l'ensemble du secteur productif et il est inconcevable que le secteur privé tunisien soit exclu de ces négociations. Le secteur privé tunisien a montré au cours de ces dernières années qu'il avait une forte capacité de résilience et a maintenu le cap, malgré toutes les attaques dont il fait l'objet et ce qu'il subit directement ou indirectement, (*crise politique, crise sociale, le développement du secteur informel, de la contrebande, l'accès au financement rendu difficile par les besoins de financement de l'état*).

Ce fait doit être reconnu aujourd'hui et l'entrepreneur tunisien doit être réhabilité et respecté, et trouver la place qui lui sied dans ces négociations.

L'opacité qui est organisée par le gouvernement et l'absence de communication sérieuse desservent le processus de négociation et jouent contre nous et contre les intérêts du pays. L'Administration ne peut pas être omnisciente et elle n'a pas une connaissance aussi fine de la réglementation européenne et des risques pour l'entreprise, que celle que peut avoir l'opérateur privé.

Le processus de négociation doit être un processus ouvert. Le secteur privé doit avoir une place centrale dans l'organe de gouvernance des négociations, et il ne peut pas en être autrement.

Le secteur privé a montré son niveau de maturité. Nous n'acceptons pas d'être exclus alors que nous sommes les premiers concernés.

Quel lien entre ALECA et fuite des cerveaux?

Le lien se fait à travers les questions de mobilité des personnes. Cette question est aujourd'hui un frein pour les entreprises tunisiennes pour s'implanter et travailler en Europe, en particulier dans le secteur des services.

Le maintien de ce frein, dans le contexte actuel, bloquera le développement de nos entreprises dans l'espace européen et laissera la porte ouverte aux entreprises européennes pour recruter les compétences tunisiennes et leur offrir des

opportunités hors de portée des entreprises tunisiennes, gardées à distance par des **réglementations des visas que l'Union Européenne laisse à la discrétion des états**.

Or, la formation de ces cadres coûte de l'argent à la communauté et leur départ vers l'Europe représente un manque à gagner énorme pour notre économie, qui dépasse selon nos estimations l'aide que nous recevons aujourd'hui de l'Union européenne au titre de la politique de voisinage.

La Tunisie doit tirer profit de cet accord pour offrir à ses jeunes un meilleur avenir en Tunisie et non pas pour que les plus compétents d'entre eux émigrent en Europe et contribuent à la création de valeur de l'autre côté de la Méditerranée. Ce ne serait pas juste que la Tunisie devienne un réservoir de compétences à piller après avoir été un réservoir de main d'œuvre et un atelier de l'Europe, situation qui prévaut encore dans une économie low-cost qui n'a pas su saisir les opportunités offertes.

La Tunisie aura besoin de toutes ses compétences pour assurer le passage d'une économie low-cost vers une économie portée par la création de valeur.

L'ALECA, analyse de certaines dispositions de l'offre européenne (avril 2016)

L'ALECA continue à faire l'objet de positions divergentes, fondées, dans la plupart des cas, sur une méconnaissance du contenu même du futur accord. Certains s'opposent farouchement à cet accord qui, à leurs yeux, conduirait au naufrage économique; d'autres, le présentent comme une solution sine qua none pour la relance économique de la Tunisie, mais sans donner des arguments percutants permettant d'apaiser les tensions....

Par Bassem Karray

Professeur en droit public
Expert en droit européen et relations euro-méditerranéennes
Université de Sfax, Faculté de Droit.

[Le Rapport](#)

Aleca : retour d'expériences de l'Europe de l'Est

Tunis ; 26-27 juin 2018

Des rencontres entre le groupe des négociateurs tunisiens du projet de l'Accord de Libre Echange complet et Approfondi, ALECA, et une délégation des experts et anciens négociateurs de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie, qui ont négocié un accord de libre-échange complet et approfondi pour leurs pays avec l'Union Européenne, se sont déroulées les 26 et 27 Juin 2018 à la Présidence du Gouvernement à la Kasbah. Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre de la visite entreprise par des experts et anciens négociateurs en Tunisie du 25 au 29 Juin 2018 et ce à l'initiative de la Chambre Tuniso-Allemande de l'Industrie et du Commerce (AHK Tunisie) et la fondation allemande Bertelsmann.

Il faut noter que les rencontres entre les négociateurs tunisiens et leurs homologues de l'Europe de l'Est s'insèrent dans le cadre d'échanges d'expériences avec ces pays qui ont signé avec l'Union européenne des accords similaires à l'ALECA.

[Le compte rendu \(en format PDF\)](#)



Atelier de restitution des résultats des travaux de l'étude d'analyse d'écarts dans le domaine des SPS

Tunis ; vendredi 22 juin 2018

Un atelier de travail pour la restitution des résultats des travaux des phases I et II de l'étude d'analyse d'écarts dans le domaine des SPS , en présence des représentants de la société civile et sous la présidence de Mr Hichem Ben Ahmed , Secrétaire d'Etat au commerce extérieur et chef négociateur de l'ALECA ,s'est tenu le vendredi 22 Juin 2018 à Tunis selon le programme ci-joint.

Ce workshop a été organisé dans le cadre de la consolidation de l'approche participative adoptée par la Présidence du Gouvernement dans l'objectif de recueillir l'avis des différents représentants de la société civile et de profiter de leur expertise dans les thématiques du projet de l'ALECA et ce pour en tenir compte dans les différentes étapes des négociations.

[Le programme \(en format PDF\)](#)

[Le compte rendu \(en format PDF\)](#)



ALECA : La Tunisie plaide pour une mobilité libre et sans visa pour les professionnels



“La mobilité des personnes est un point essentiel dans les négociations avec l’Union européenne (UE) sur l’accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA)”, a souligné lundi Hichem Ben Ahmed, secrétaire d’Etat au commerce extérieur et chef négociateur du côté tunisien.

Dans une déclaration aux médias à l’issue de la séance d’ouverture du 2ème round des négociations Tunisie-UE sur l’ALECA tenue au siège du secrétariat général du gouvernement à la Kasbah, Hichem Ben Ahmed a indiqué que la Tunisie plaidera en faveur d’une mobilité libre et sans visa pour les professionnels dans le cadre de ces négociations.

Le secrétaire d’Etat a rappelé que des équipes de travail formées d’experts tunisiens et étrangers examineront et discuteront tous les points inscrits dans le projet de l’ALECA, et ce selon une démarche asymétrique et progressive parallèlement à l’avancement des études d’impact et du diagnostic.

“On n’avancera pas tant qu’on n’est pas sûr du diagnostic et de l’intérêt pour la Tunisie”, a-t-il assuré signalant que toutes les propositions sont publiées sur le site web www.aleca.tn.

“Les négociations, qui impliqueront la société civile tunisienne et les structures professionnelles, se dérouleront dans le cadre du respect de la souveraineté tunisienne au niveau des choix économiques et commerciaux”, a-t-il ajouté.

De son côté, Karim Daoud, président du Syndicat national des agriculteurs de Tunisie (SYNAGRI), a souligné l’importance de mettre à niveau le secteur agricole afin qu’il soit capable de concurrencer les pays étrangers surtout qu’il est

actuellement confronté à plusieurs problèmes. Il a, en outre, mis l'accent sur la nécessité de former de grandes coopératives capables d'accéder au marché européen appelant à évaluer les résultats du partenariat tuniso-européen pendant plus de cinquante ans dans le secteur agricole.

Pour sa part, le président de l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), Ahmed El Karm, a indiqué que l'accord de l'ALECA, qui sera étendu aux secteurs de l'agriculture et des services, est une opportunité d'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale. "C'est aussi un moyen pour moderniser l'économie tunisienne", a-t-il ajouté, soulignant la nécessité de mobiliser des ressources financières importantes pour promouvoir la compétitivité tunisienne dans les domaines de l'agriculture et des services. El Karm a aussi mis l'accent sur l'importance de renforcer le partenariat technologique qui est, selon lui, le fondement du développement économique.

A noter que l'ALECA concrétise un objectif majeur du partenariat privilégié obtenu par la Tunisie auprès de l'UE en novembre 2012 et complète la zone de libre échange pour les produits manufacturiers, mise en place suite à la signature de l'accord d'association en 1995.

Le projet de l'ALECA propose d'inclure des accords sur le secteur des services et de l'agriculture mais va aussi concerner les obstacles non tarifaires au commerce, la facilitation des procédures douanières et l'harmonisation du système réglementaire vers l'acquis communautaire selon les priorités définies par la Tunisie.

Après un premier round de négociations en avril 2016, un deuxième round de négociations se poursuivra du 28 au 31 mai 2018. Une fois finalisé et ratifié, l'accord tendra progressivement à l'harmonisation des réglementations de l'environnement commercial, économique et juridique entre la Tunisie et l'UE.